



Les trois hommes ont été arrêtés lors d'une tentative de faire sortir clandestinement 125 défenses et des douzaines de pièces d'ivoire vers le Nigeria.

Un homme de 31 ans qui était sur le point de transporter des ballots de vêtements au Port des pêches à Douala a été arrêté par des gendarmes. Les enquêtes ont révélées que de l'ivoire était dissimulé dans des vêtements d'occasion et passé en contrebande vers le Nigeria.

Sa réaction suscitant de plus en plus de questions, les officiers de la gendarmerie ont décidé de contrôler les sept ballots de vêtements. L'ivoire a été retrouvé soigneusement dissimulé dans la cargaison illicite. Il a été arrêté et emmené au bureau de la gendarmerie où deux de ses complices ont plus tard été arrêtés, alors qu'ils essayaient de soudoyer le Commandant de brigade en vue de leur libération.

L'un des trafiquants connecté à ce groupe est toujours en fuite. L'affaire a été transmise au procureur de la République qui a renvoyé le dossier aux responsables de la délégation régionale des Forêts et de la Faune du Littoral, plus compétents pour traiter de telles questions.

Les poursuites judiciaires contre ces trafiquants d'espèces sauvages ont été menées avec le soutien technique de LAGA, un organisme de protection de la nature. Devant le procureur de la République, ces derniers ont été inculpés pour tentative de corruption, détention illégale de

parties d'espèces protégées et abattage d'espèces sauvages protégées.

Des enquêtes ont également permis de mieux comprendre le fonctionnement de ce groupe de mafieux grâce à des connexions trouvées dans la région du Sud et au Gabon. Ils étaient également liés aux trafiquants arrêtés lors d'opérations précédentes, notamment celles sur le trafic d'écailles de pangolin menées à Douala dans le passé.

L'un des trois trafiquants est un ressortissant nigérian et de nombreux produits fauniques illicites en direction du Nigeria ont déjà été interceptés au cours d'opérations coups de poing.

Les trafiquants utilisent les nombreux petits ports jonchant le long de la côte Cameroun Nigeria pour faire passer en contrebande de l'ivoire, des écailles de pangolin et plusieurs autres produits au Nigeria, d'où ils sont exportés vers l'Asie.

En décembre dernier, la police a arrêté trois personnes avec plus de 158 défenses d'ivoire et des milliers d'autres produits dérivés de la faune alors qu'elles chargeaient cette cargaison illégale dans un camion destiné à la contrebande au Nigeria.

L'affaire est actuellement en cours devant le Tribunal de première instance de Bonanjo. Selon les articles 101 et 158 de la loi de 1994 régissant le secteur de la forêt et de la faune quiconque trouvé en possession de parties d'espèces sauvages protégées est présumé avoir capturé ou tué l'animal et est passible d'une peine de prison de 1 à 3 ans et/ou une amende de 3 à 10 millions de FCFA

Essentiel
